

**10 Rétro 2017**

**FMI**

**Le FMI approuve le Plan de relance économique du Gabon**

MSM

Libreville/Gabon

**LE** Conseil d'administration du Fonds monétaire international a approuvé, le lundi 19 juin 2017 à Washington DC, la mise en œuvre d'un programme économique triennal au profit du Gabon, dans le cadre d'une Facilité élargie au crédit de 642 millions \$ (405 milliards de francs). Hormis la convention de prêt accordée par le FMI au

Gabon sur une période de 3 ans, d'autres bailleurs de fonds ont également pris l'engagement de secourir financièrement l'Etat sur la même période (2017-2019). Il s'agit de la Banque africaine de développement, de la Banque mondiale et de l'Agence française de développement. Ces trois organismes de financement vont concourir aux besoins de trésorerie du Gabon sur toute la période du programme, pour

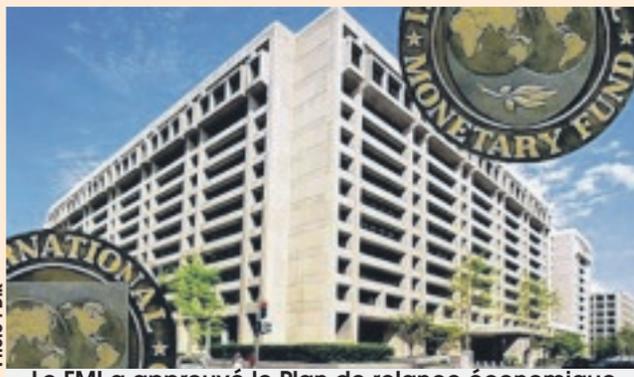


Photo : D.R

**Le FMI a approuvé le Plan de relance économique du Gabon.**

un montant de 970 milliards de FCFA, a indiqué le ministère de l'Economie, de la Prospective et de la

Programmation du développement. La facture totale de l'appui des bailleurs de fonds internationaux au Programme de relance économique du Gabon se chiffre donc à 1350 milliards de francs. Elle se répartit comme suit : 617 milliards de francs pour la seule année 2017; 420,1 milliards de francs pour 2018 ; 228,7 milliards de francs pour 2019 et un additif de 29,3 milliards de francs en 2020.

**Programme de relance économique  
Le satisfecit des bailleurs de fonds**

MSM

Libreville/Gabon

**LE** conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé à 100%, le 21 décembre 2017, la première revue du programme économique du Gabon, appuyé par l'accord triennal conclu au titre du mécanisme

élargi de crédit. L'achèvement de cette 1ère revue a ouvert la voie au décaissement immédiat de 56 milliards de francs. Ce qui porte le total des montants décaissés jusqu'à présent, dans le cadre de l'accord, à 119 milliards de francs. En achevant la première revue, le Conseil d'administration s'est dit satisfait du respect par le Gabon de



Photo : D.R

**Les administrateurs du FMI se sont dits satisfaits du respect par le Gabon de toutes les conditions posées par les bailleurs de fonds.**

toutes les conditionnalités imposées par les bailleurs de fonds pour la poursuite de ce programme étalé sur trois ans. Notamment l'adoption de réformes courageuses visant à assainir les finances publiques, l'apurement d'une large partie de sa dette intérieure et extérieure, ou encore la gestion positive des crédits alloués.

**Endettement de l'Etat  
L'emprunt obligataire de tous les records**

IM'B

Libreville/Gabon

**LANCÉ** le 30 novembre 2017 à travers un roadshow sous-régional, l'emprunt obligataire de 100 milliards de francs de l'Etat gabonais dénommé "EOG 6,5 % Net 2017-2022" a récolté, au final, un succès bien au-delà des espé-

rances du gouvernement. En effet, l'opération a été souscrite à hauteur de 131,39 % soit, au final, 131,3 milliards de francs. Selon le ministre de l'Economie, de la Prospective et de la Programmation du développement durable, Régis Immongault Tatagani, l'émission a permis d'apurer partiellement l'encours des moratoires intérieurs, et d'assainir le



Photo : D.R

**Le Gabon a récolté 131,3 milliards de francs sur les 100 milliards recherchés.**

bilan des banques locales via un mécanisme de compensation pour un montant de 64,468 milliards de francs, et de dégager des ressources d'un montant de 66,92 milliards de francs, pour le financement des dépenses du Plan de relance de l'économie, inscrites au budget de l'année en cours.

**Dettes de l'Etat envers la SEEG  
C'est réglé !**

W.N.

Libreville/Gabon

**LE** gouvernement, à travers le ministère du Budget et des Comptes publics, a apuré, le 23 octobre 2017, 70 % de sa dette vis-à-vis de la SEEG pour un montant de 31 milliards de francs (sur 44 milliards de

francs établis). Les documents ont été paraphés entre le pool gouvernemental, représenté par les ministres d'Etat Jean-Fidèle Otandault (Budget et comptes publics), de l'Eau et de l'Energie Patrick Eyogo Edzang et la déléguée à l'Economie, Edwige Betha Essoukou, et pour la partie patronale par le directeur



Photo : BANDOMA/L'Union

**L'Etat a apuré sa dette vis-à-vis de la SEEG depuis le 23 octobre dernier.**

général de la SEEG, Antoine Boo, en présence du président de la CPG, Alain Ba Oumar. A noter que le « reliquat » de 13 milliards de francs de la dette de l'Etat vis-à-vis de la SEEG a fait l'objet également d'une convention d'apurement échelonné sur 30 mois, et qui a pris effet à compter du 30 novembre 2017.

**Prix des denrées  
Entrée en vigueur de la nouvelle mercuriale**

IM'B

Libreville/Gabon

**L'ANCIEN** ministre délégué à l'Economie, Noël Mboumba avait annoncé, au cours d'une conférence de presse le 18 août 2017, la mise en application effective de la nouvelle mercuriale à partir du 15 août

2017. Celle-ci concernait 184 produits. Présentée le 22 juin 2017 à l'ensemble des maillons de la chaîne des prix par la direction générale de la Concurrence et la Consommation (DGCC), cette mercuriale est le fruit de la réflexion et d'un dialogue entre les directeurs gé-



Photo : F.B.E.M

**La nouvelle mercuriale est en vigueur depuis le 15 août dernier.**

raux des administrations concernées, les opérateurs du secteur portuaire, parties prenantes des réflexions et actions de lutte contre la vie chère, ainsi que les dirigeants des grandes sociétés. Le résultat final a été la réduction de 15% des produits de première nécessité.

**Brèves**

**CPG/ Alain Bâ Oumar élu à la tête du patronat**  
Au terme d'un scrutin électrique et indécis organisé le 24 février 2017 au Méridien Ré-Ndama, le collège électoral de la Confédération patronale gabonaise (CPG) s'est choisi un nouveau visage pour les quatre prochaines années. Il s'agit d'Alain Ba Oumar, directeur général de IG Telecom. Il a été élu au second tour par 29 voix contre 28, face au président sortant Jean Bernard Boumah. Conformément aux statuts et règlement intérieur de la CPG, ce sont les 57 votants, représentant les 340 entreprises qui ont participé au vote.

**Espace marin national/ Le Gabon crée 20 aires marines protégées**  
Le président de la République Ali Bongo Ondimba a annoncé, le lundi 5 juin 2017, dans une allocution prononcée au siège des Nations unies à New-York, que le gouvernement gabonais venait de créer un réseau de 20 aires marines protégées au Gabon, soit 9 parcs marins et 11 réserves aquatiques couvrant 26% de l'espace marin national. Initiative innovante sur le continent africain, la création de ce réseau d'aires protégées aquatiques confirme l'engagement du pays à mettre en œuvre une gestion efficace et durable de ses ressources naturelles marines.

**Ciment/ Suspension des importations**  
Le gouvernement a décidé, par arrêté du Premier ministre daté du 19 juillet 2017, d'interdire l'importation du ciment en République gabonaise pour une période de deux ans. Cette mesure protectionniste se justifiait par la volonté de valoriser la filière ciment et par la protection des investissements, le maintien des emplois existants et la création d'emplois nouveaux en faveur des travailleurs locaux.

**BVMAC/ Libreville perd le siège**  
Au terme d'une décennie de lutte à mort pour obtenir le siège officiel de la place boursière d'Afrique centrale, les chefs d'Etat de la Cémac, réunis le 31 octobre 2017 à Ndjaména, ont finalement tranché. D'un commun accord, ils ont décidé du transfert à Douala, de la Bourse des valeurs mobilières d'Afrique centrale (BVMAC), jusqu'alors logée à Libreville. La capitale gabonaise, en retour, a conservé le siège de la Commission de surveillance du marché financier sous-régional (Cosumaf).

**Rassemblées par W.N.**